



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Négociation salariale 2025 : La Direction dit NON !

Le 29 janvier 2025



La dernière séance **N**égociation **A**nnuelle **O**bligatoire sur les salaires n'a apporté aucune plus-value par rapport à la séance précédente. En effet, la Direction est restée sourde à nos arguments et figée sur ses positions, à savoir :

- 20,6 M€ d'enveloppe globale (39,4 M€ en 2024)
- Aucune précision apportée malgré ses engagements sur :
  - ⇒ Les montants des rémunérations socle
  - ⇒ Les montants des rémunérations repères
  - ⇒ Le nombre de salariés bénéficiaires
  - ⇒ Les critères d'éligibilité

**La répartition de l'enveloppe décidée par la Direction est bien loin de répondre à vos aspirations et à celles de la CFDT qui considère que les mesures correctives liées aux résultats du benchmark (de convergence, socle et repère) et l'enveloppe égalité professionnelle doivent faire l'objet d' enveloppes spécifiques qui ne devraient pas amputer le budget de cette négociation.**

Rappelons que ces mesures de rattrapages sont les conséquences directes de la politique salariale au rabais menée par LCL depuis des années !

De même, la « promesse » d'enveloppe Forfait Mobilité Durable d'un montant de 1,4 M€ faite par la Direction n'a pas sa place dans cette négociation salariale mais doit faire l'objet d'une négociation propre, comme le réclame d'ailleurs **la CFDT** depuis fin 2023 (date d'échéance de l'ancien accord FMD).

L'ensemble des négociateurs (CFDT, FO et SNB) a partagé ces constats mais surtout la volonté d'aboutir à un accord contribuant à l'amélioration du pouvoir d'achat de tous.

**Ainsi, les 3 organisations syndicales représentatives ont construit une ultime contre-proposition privilégiant une répartition plus équitable et plus conforme à l'esprit d'une négociation salariale : 800€ d'augmentation pour tous et 7,8 M€ de MSI.**

## Le Directeur Général a répondu NON !

**La CFDT déplore la position de la Direction dont l'enveloppe de Mesures Salariales Individuelles ne permettra de satisfaire, comme les années précédentes, qu'une minorité ciblée de salariés.**

**Tant que la Direction ne changera pas de logique, les écarts salariaux perdureront chez LCL, les mêmes causes entraînant les mêmes conséquences !**

A l'instant t, **la CFDT** n'est toujours pas en possession du texte relatif à l'engagement unilatéral de la Direction précisant les mesures qu'elle entend appliquer faute d'accord.



DELEGATION NATIONALE CFDT LCL

Immeuble Garonne Aile B

2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF

01.42.95.11.80 BC 401-07 Outlook : cfdt\_delegation-nationale@lcl.fr

